

Vous traversez une situation délicate sur le plan social et/ou psychologique...

Surcharge ou sous-charge de travail	Anxiété	Tensions
Stress	Difficultés d'organisation, Incertitudes pour l'avenir	Questions sur les dispositifs exceptionnels d'aide (aide sociale, accès au soin, alerte pour les victimes...)
Interrogations sur votre arrêt de travail ou votre reprise	Crainte d'une contamination	Isolement, frustrations

Durant cette période difficile, votre Service de Santé au Travail reste

à votre écoute



Pour bénéficier d'un RDV téléphonique :

- ➔ Contactez-nous par mail via l'adresse information@astav.fr ou l'onglet «contactez-nous» de notre site internet www.astav.fr
(Indiquez votre nom, prénom, coordonnées téléphoniques, entreprise)
- ➔ Un médecin du travail prendra en charge votre demande, en toute confidentialité, et vous orientera vers votre interlocuteur (psychologue du travail, assistante sociale, professionnel de santé extérieur...) qui vous contactera rapidement

➔ Ces démarches gratuites sont réservées aux salariés et dirigeants adhérents à l'ASTAV.

➔ Tout salarié peut en faire la demande, sans passer par son employeur.